

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 20 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt du mois de juin à neuf heures trente minutes, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le 14 juin 2022.

Présents : Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Bernard HARCHEN - Didier IDES - Jean-Luc KLEIN - Michaël LAVENTUREUX - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Gérard RAVELLI (suppléant de Guillaume DUMAY) - Jean-Luc PREVOST - Hervé RATON - Chantal ROYER - Gilles SACKPEY - Richard ZEIGER

Excusés : Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Philippe MAILLET - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Denis POUILLOT - Sylvain SABARD - Yannick VILLAIN

Absents : Jérôme DELAVault - Emmanuel DUCHE - Frédéric GUEGUEN - Philippe LENOIR - Véronique MAISON - Sylvain QUOIRIN - Sébastien SABOURIN

Pouvoirs : Monsieur Philippe MAILLET donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël LOURY

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Richard ZEIGER

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	31
Nombre de suffrages exprimés :	32
Votes pour :	32
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	-

Quorum : conformément au IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, « [...] les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

N° 31/2022

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président

Monsieur le Président expose que conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du code Général des collectivités territoriales, ses décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n° 45-2020 du 29 juillet 2020, sont portées à la connaissance du Comité Syndical.

Marchés publics

• **30 mars 2022**

Déclaration sans suite de la consultation relative à de la fourniture de « mobiliers urbains » - bancs connectés pour les motifs suivants :

- Ecart de prix trop important entre les prévisions initiales et l'offre remise ;
- Absence de concurrence ne permettant d'obtenir l'offre la plus avantageuse.

- **20 mai 2022**

Signature des marchés de : « Travaux de réaménagement de bureaux 1 avenue St Georges à Auxerre »
avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 (électricité) - BEI pour un montant de : 24 697,22 € H.T. ;
- Lot 2 (plomberie) - BEI pour un montant de : 5 978,10 € H.T. ;
- Lot 3 (aménagement) - SARL Chevillard & fils pour un montant de : 26 689,80 € H.T. ;
- Lot 4 (revêtement de sols) - SARL Chevillard & fils pour un montant de : 18 418,20 € H.T. ;
- Lot 5 (stores) - YONNE METAL - SARL LEMAIRE Jacques pour un montant de : 11 805,55 € H.T. ;

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Prend acte du compte rendu des décisions prises par le Président.**

Fait et délibéré en séance

Le 20 juin 2022

Le Président

Jean-Noël LOURY